

## Manifestations le 10 mars pour le pouvoir d'achat

Les neuf organisations de personnes retraitées CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA poursuivent leurs mobilisations commencées ensemble dès le printemps 2014.

**Elles ont tiré un bilan positif du 24 novembre, leur journée nationale de mobilisation des retraité-e-s dans les départements.** Malgré des interdictions de manifester, voire de se rassembler, dans une grande majorité de départements, les personnes retraitées ont manifesté, ou se sont rassemblées lorsque les manifestations étaient interdites. Partout, des conférences de presse ont fait connaître la colère des retraité-e-s, des élu-e-s ont été interpellé-e-s, des motions ont été déposées dans les préfetures...

**Elles interpellent ensemble le ministre des finances dans une lettre ouverte** pour le rencontrer et faire rétablir la ½ part fiscale aux veuves et veufs et la défiscalisation des 10 % supplémentaires de pension.

**Elles appellent à agir le 10 mars dans chaque département contre la baisse du pouvoir d'achat, résultat du cumul de plusieurs décisions politiques des gouvernements :**

- **Gel des pensions** depuis avril 2013 et soi-disant « fin du gel » au 1<sup>er</sup> octobre 2015 avec une revalorisation de 0,1 %. Mais pas question d'appliquer la revalorisation de 0,5 % qui aurait dû intervenir au 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- **Fin de l'indexation des pensions sur le salaire moyen** : les pensions revalorisées, non plus sur le salaire, mais sur l'inflation, évoluent plus lentement que les salaires, évoluant eux-mêmes souvent moins que les richesses créées, qui vont essentiellement à la rémunération des actionnaires et des rentiers. Entre 2003 et 2010, les pensions ont augmenté de 11,6 % et les salaires de 17,1 %.
- **Augmentation de la fiscalité touchant particulièrement les retraité-e-s** : la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) « taxe » de 0,3 % aux seuls retraités imposables ; la suppression de la ½ part fiscale aux veufs et veuves ayant eu des enfants et la fiscalisation des 10 % de majoration de pension pour avoir élevé au moins 3 enfants, ont rendu des personnes retraitées imposables à l'impôt sur le revenu, avec de nombreuses conséquences négatives.

**Et le pouvoir d'achat diminue davantage avec l'âge**, les dépenses contraintes augmentent, notamment celles dues aux soins de santé. Pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles, les dépenses contraintes représentent 75 % du budget !

### Mobilisation générale le 10 mars pour :

- Une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen.
- Une pension au moins égale au SMIC revalorisé, pour une pension complète.
- La défense des pensions de réversion et leur dé plafonnement dans le régime général.

### Agir pour ne pas subir

**Il faut agir massivement le 10 mars, pour ne pas subir ce qu'ils nous préparent :**

#### Âge de départ à 63 ans

Le récent accord CFDT-MEDEF sur les retraites complémentaires incite déjà les salarié-e-s à ne partir en retraite qu'à 63 ans. Ce premier ballon d'essai a été saisi par le vice-président du Medef et le Sénat qui ont aussitôt demandé l'extension à tous les régimes.

#### Revalorisation des pensions

Le Comité de Suivi des Retraites préconise une revalorisation des pensions, calculée non plus sur l'inflation, mais par un ajustement automatique des dépenses (montant des pensions) sur les recettes (masse salariale).

#### Pensions de réversion

La Cour des Comptes propose de n'accorder la réversion qu'à 62 ans, de ne la verser qu'aux personnes aux revenus inférieurs à 1 676 € brut mensuel et en proportion de la durée du mariage par rapport à la durée de 42 ans de cotisations...

#### Harmonisation des régimes

Les présidentiables de droite la promettent, évidemment pour alimenter par le bas, pénaliser privé et public. Toutes ces réformes n'ont qu'un seul but : diminuer les pensions pour augmenter les dividendes des actionnaires.